



ACTUALITE / p.3-4

Optimisation de la collecte



DOSSIER / p.5-6-7

Atout tri

- ▶ Tri : des vérifications régulières
- ▶ Les erreurs les plus fréquentes
- ▶ Une fois jetés, que deviennent mes déchets ?
- ▶ La valorisation en déchèteries

MÉMO TEOMi / p.8



Agir ensemble pour jeter moins, trier plus, développer l'économie circulaire et réduire l'impact carbone du service de gestion des déchets ! C'est en résumé le sens des actions menées sur le territoire du SBA.

Grâce à tous, l'objectif est en passe d'être tenu. Entre 2010 et 2018, tous déchets confondus, le syndicat a collecté 13% de déchets en moins, optimisé ses tournées permettant ainsi de réduire de 480 000 kms/an le roulage des camions, soit plus de 200 000 litres de carburant économisés, pour moins d'impact carbone.

En 2019, une étude a été menée par le VALTOM, syndicat de traitement départemental, sur le compostage. Cette étude démontre que ce sont les usagers du SBA qui pratiquent le plus le compostage. La moyenne globale est d'environ 65% alors qu'au SBA, 73,7% des personnes interrogées compostent.

Ce sont donc autant de foyers qui détournent les déchets putrescibles de la poubelle verte et réduisent ainsi leur production de déchets. De même, le SBA est la collectivité qui enregistre les plus faibles quantités de déchets produits dans le département.

Plus de compostage, moins de déchets, moins de bacs présentés à la collecte, ... depuis la mise en place de la nouvelle tarification, vous avez réduit vos déchets et utilisez les services du SBA différemment. C'est donc tout naturellement que les services de collecte s'adaptent à votre comportement et que les tournées de collecte peuvent être optimisées.

Depuis le 1^{er} septembre, la moitié du territoire est désormais concernée par la collecte alternée : une semaine le bac vert, une semaine le bac jaune. Ce système sera généralisé à toutes les communes d'ici à 2021.

Le Président, Jean-Claude MOLINIER

Pour ne rien manquer de l'actualité du SBA...

Inscrivez-vous à la Newsletter

www.sba63.fr



Retrouvez le SBA sur Facebook

www.facebook.com/syndicatduboisdelaumone



Flash Info

Le SBA : un territoire de solidarité

Deux partenariats ont été scellés, un en faveur de la recherche médicale et l'autre en faveur de la coopération décentralisée.

Nous exportons 9 fois plus de produits que nous n'en importons du Sénégal. Le PIB du Sénégal croît de 7 % par an et la gestion des déchets reste embryonnaire. C'est pour cette raison que les élus du SBA ont décidé d'expédier plus de 800 bacs de réforme au Sénégal dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Vivre en Brousse. Ces bacs seront mis à disposition de la ville de Sandiara qui pourra envisager le tri et la collecte des ordures ménagères avec optimisme. Ceci complète le dispositif de coopération mis en place par le Valtom.

Et c'est parce qu'écologie et santé vont de pair que le SBA s'est associé à la Ligue contre le Cancer du Puy de Dôme à travers un partenariat. Le principe : en triant votre verre dans les colonnes du SBA, vous participez à la recherche contre le cancer, première cause de mortalité en France. Le SBA s'engage à reverser à la ligue un soutien financier sous forme de part fixe annuelle de 5 000 euros, et d'une partie des recettes de la vente du verre. Dès cette année, chaque tonne de verre collectée en plus rapportera 5 euros€ à la Ligue. Une bonne raison pour mieux trier son verre !

SBA Infos n°32 - Septembre 2019

Magazine d'informations du Syndicat du Bois de l'Aumône

13 rue Joaquin Perez Carretero / Zone de Layat II / 63 200 RIOM / 04.73.647.444 / www.sba63.fr / conseilusager@sba63.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude Molinier, Président

Rédaction & réalisation : service communication du SBA

Crédits photos : SBA

Impression : Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé par Fabrègue

à 78 000 exemplaires - Dépôt légal en cours / ISSN 1771-0669

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET



CITEO

Eco-systèmes

Écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

recylum

DAS TRI



Corepile
AGÈNE DU TRAITEMENT ET DE LA RECYCLAGE
COLLECTE ET RECYCLAGE DES PILES ET ACCUMULATEURS



2019

Nouvelle phase d'optimisation de la collecte

Avec l'instauration de la nouvelle tarification des ordures ménagères, les quantités de déchets produits sur le territoire sont en baisse constante. En 2013, juste avant la période d'enquête et la mise en place de la tarification incitative, chaque usager jetait 190 kilos d'ordures ménagères. En 2018, un usager produit 143 kg d'ordures ménagères par an et les premières estimations de cette année montrent que les quantités baissent encore.

47kg ! C'est ce dont chacun d'entre nous s'est allégé en changeant ses habitudes : gaspiller moins, trier plus, réemployer, réparer, composter... Autant de gestes qui pèsent !

Du coup, sur le terrain, un camion du SBA ne trouve sur son chemin chaque semaine qu'un bac sur trois... Une nouvelle optimisation des tournées s'imposait. L'optimisation et la réduction des tournées de ramassage des déchets permettent de répondre à ces nouvelles pratiques, de maîtriser les coûts de gestion des déchets, de réduire les kilomètres parcourus par les camions et donc de limiter l'impact carbone de la collecte.

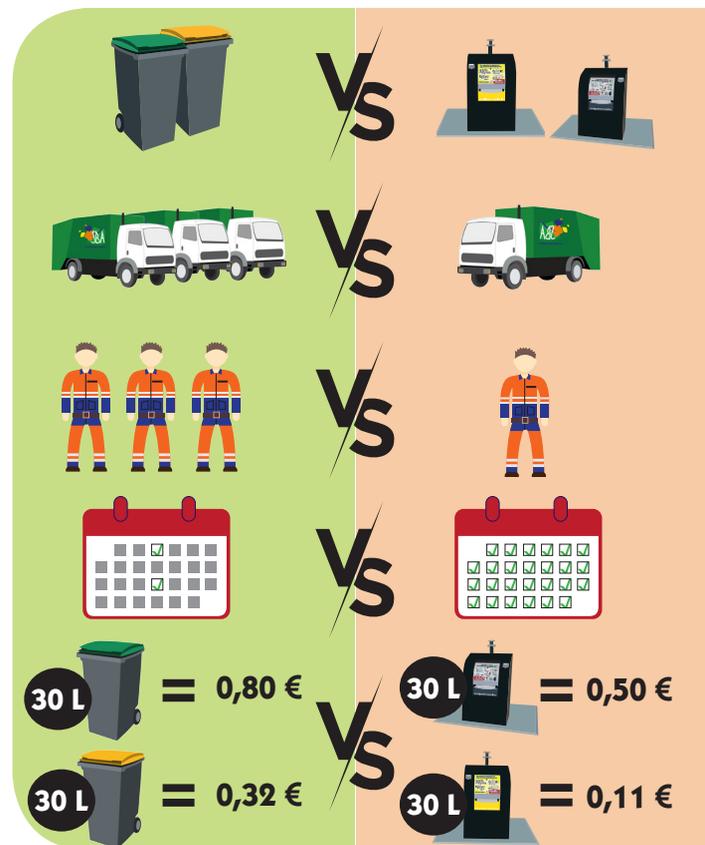
1 La collecte en Points d'Apports Collectifs

La baisse des quantités de déchets est encore plus importante en milieu rural, principalement en raison d'une plus grande facilité à trier ou composter, avec une moyenne de 9 levées du bac vert par an contre 12 en milieu urbain.

En milieu rural, les camions de collecte parcourent alors de longues distances sans collecter de bac. L'installation de colonnes permet de réduire ces trajets à vide, de limiter l'impact carbone et de réduire les coûts.

Face à ce constat partagé, le SBA et les municipalités d'Egliseneuve Près Billom, Estandeuil et Trézioux ont décidé d'équiper ces communes de colonnes. Ce système permet aussi de préserver la voirie du passage des poids lourds.

La collecte en P.A.C est aussi moins contraignante, puisqu'ils sont accessibles 7 jours sur 7 sans contrainte de calendrier. L'apport de déchets est également moins cher qu'une levée de bac (3,23€ pour un bac de 120 litres contre 0,50€ l'apport de 30 litres).



Optimisation : quels bénéfices ?



-25 tournées



€
une économie de 1,2M d'euros

2 La collecte alternée

Comme nombre d'entre vous l'avait déjà fait remarquer dès 2015, faire circuler des camions de 20 à 25 tonnes chaque semaine sur les routes et les chemins pour collecter quelques centaines de bacs est un non-sens écologique. La collecte alternée est une adaptation logique des tournées à la réalité.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, 62 communes sont collectées sur ce principe : une semaine le bac vert, la semaine suivante le bac jaune (le même jour de la semaine).

Et si on a manqué le jour de collecte ? Il est possible de se rendre sur n'importe quel point d'apports collectifs de sa communauté de communes ou en déchèterie, avec sa carte.

Cette collecte alternée sera généralisée à tout le territoire d'ici à 2021.

Les communes en collecte alternée

Aigueperse	Orléat
Artonne	Pérignat-sur-Allier
Aubiat	Peschadoires
Bas-et-Lezat	Randau
Beaumont-lès-Randan	Ravel
Beauregard-l'Évêque	Reignat
Bongheat	Saint-Agoulin
Bort-l'Étang	Saint-André-le-Coq
Bouzel	Saint-Bonnet-lès-Allier
Bulhon	Saint-Clément-de-Régnat
Bussièrès-et-Pruns	Saint-Denis-Combarnazat
Chaptuzat	Saint-Dier-d'Auvergne
Chas	Saint-Genès-du-Retz
Chauriat	Saint-Jean-des-Ollières
Crevant-Laveine	Saint-Jean-d'Heurs
Culhat	Saint-Julien-de-Coppel
Effiat	Saint-Priest-Bramefant
Espirat	Saint-Sylvestre-Pragoulin
Fayet-le-Château	Sardon
Glaine-Montaigut	Seychalles
Isserteaux	Thuret
Joze	Trézioux
Lempty	Vassel
Limons	Vensat
Luzillat	Villeneuve-les-Cerfs
Maringues	Vinzelles
Mauzun	
Moissat	
Mons	
Montmorin	
Montpensier	
Mur-sur-Allier	
Neuville	

Et les autres ?

Cette optimisation implique de nouveaux tracés de tournées et donc des changements de jours de collecte pour d'autres communes (pas de changement de fréquence en 2019).

Beauregard Vendon	Marsat
Chambaran sur Morge	Ménétrol
Champs	Mirefleurs
Chappes	Montcel (bourg)
Charbonnières les Varennes (lieu-dit Villeneuve)	Mozac
Châteauneuf les Bains	Pessat-Villeneuve
Châtel-Guyon (le Bournet, les Bois des Garennes)	Prompsat
Clerlande	Queuille
Combronde (bourg, lieu-dit Banson, ZAC de l'Aise, lieux-dits Les Jouffrets, Villemorger, Chavanon et St Genès)	Riom (le Marais, la Croix des Trois Mains, lieux-dits Pont Battu, Perette Arnaud, Moulin Rouge et Route de Targnat)
Corent	Saint-Angel (bourg et lieux-dits les Chaumards et les Collanges)
Davayat	Saint-Beauzire
Ennezat	Saint-Georges sur Allier
Entraigues	Saint-Hilaire la Croix
Gimeaux	Saint-Ignat
Jozerand	Saint-Laure
La Roche Noire	Saint-Maurice-ès-Allier
Le Cheix sur Morge	Saint-Myon
Les Martres d'Artière	Sayat (bourg)
Les Martres de Veyre	Surat
Les Martres sur Morge	Teilhède
Lezoux (lieu-dit Oron)	Varennes sur Morge
Loubeyrat (sauf lieu-dit les Vaurands)	Veyre-Monton (lieu-dit Soulassse et Pra de Serre)
Malauzat	Vitrac
Manzat	Yssac la Tourette

Pour télécharger votre calendrier, rendez-vous sur www.sba63.fr.



Atout tri

Il nous paraît loin le temps où tous nos déchets partaient dans la même poubelle ou au fond d'un terrain communal... Aujourd'hui, on trie et on recycle au maximum !

Enfin, « au maximum », c'est une façon de parler... On observe encore des erreurs de tri dans les bacs collectés : du verre dans la poubelle jaune, un sèche-cheveux dans les ordures ménagères...

Pourtant ces erreurs coûtent cher à la collectivité, et donc aux contribuables... En 2018, un quart des emballages déposés dans les conteneurs jaunes n'avait rien à y faire. Ces erreurs de tri représentaient plus de 13 kg/habitant.

13 kg qui ont été collectés par les camions poubelles, acheminés jusqu'au centre de tri de Clermont-Ferrand, triés et séparés des autres flux, puis transportés jusqu'à l'incinérateur, autant de coûts qui peuvent être évités.

► Des vérifications régulières

Les équipes du SBA se relaient pour vérifier le contenu des bacs jaunes sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 :

- les agents de collecte ont signalé 923 bacs jaunes non conformes le jour du ramassage.
- les agents de proximité ont contrôlé 2635 bacs jaunes. 68 étaient non conformes et n'ont pas pu être collectés.



Le saviez-vous ?

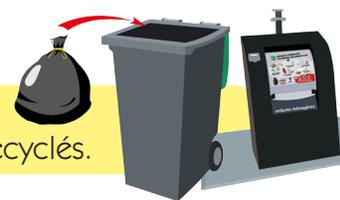
En janvier 2021, les consignes de tri du plastique se simplifient. Il sera en effet possible de trier dans la poubelle jaune tous les plastiques d'emballage !

► Zoom sur les erreurs les plus fréquentes



Le carton souillé

Les emballages de pizza ou de fast-food souillés ne pourront pas être recyclés.



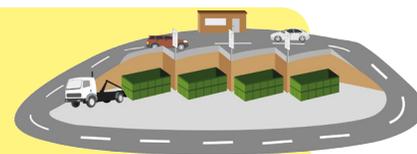
Les emballages en verre

Les bouteilles et pots en verre se recyclent à l'infini ! A condition qu'ils soient bien déposés dans un conteneur à verre et pas dans la poubelle verte.



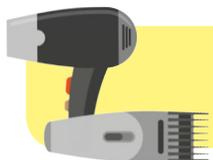
Les objets en plastique

Seuls les bouteilles, barquettes et pots de yaourts en plastique (emballages) se recyclent. Les autres objets en plastique ne vont pas dans le bac jaune. Certaines déchèteries les accueillent (Riom et Veyre-Monton), sinon il faut les jeter dans les ordures ménagères.



Le plastique souple

Les films et sachets en plastique ne se recyclent pas, pour l'instant.



Les appareils électriques

Les appareils électriques et électroniques, même petits, doivent être rapportés, soit en magasin, soit en déchèterie.



Les déchets en sac

Dans les conteneurs jaunes, seuls les déchets en vrac pourront être recyclés. Il ne faut pas mettre les emballages en sac.



► Une fois jetés, que deviennent mes déchets ?



► Les emballages déposés dans le conteneur jaune sont triés par matière

Les bouteilles, flacons, pots de yaourt et barquettes en plastique sont séparés par type de plastique. Ensuite, certains deviendront des vêtements ou des peluches, d'autres des bouteilles ou de nouveaux objets en plastique.



Les boîtes de conserves, canettes et autres emballages en métal sont séparés par matériau : d'un côté l'acier, de l'autre l'aluminium. Une fois fondus, de nouveaux objets sont fabriqués : petit outillage, fer à repasser, couverts, ...

Les papiers, journaux, magazines et cartonnettes sont également séparés par matière et transformés soit en papier d'essuyage, soit en papier kraft soit en nouvelles feuilles de papier. Vous pouvez trier vos cartons dans les colonnes situées dans certaines villes, en accès libre, et vos papiers dans les colonnes en déchèteries.





Les bouteilles et bocaux en verre déposés dans les conteneurs à verre sont recyclables à l'infini : chaque bouteille triée sera refondue et deviendra une nouvelle bouteille.

Les ordures ménagères déposées dans le conteneur vert sont acheminées sur le site de traitement de Vernéa. La partie humide est d'abord stabilisée puis enfouie. La partie sèche est incinérée pour produire de l'énergie.



Les vêtements, chaussures, draps, sacs à mains, ... déposés dans les colonnes à textiles sont triés. Ceux en bon état seront revendus, les autres seront recyclés en isolant ou tissu d'essuyage.



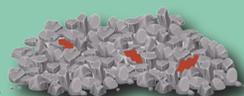
Les déchets apportés en déchèterie sont valorisés par matière :



Les branchages, feuilles mortes, tailles de haies, tontes de gazon, ... déposés dans les caisses à déchets verts sont acheminés vers des plates-formes de compostage. Broyés puis compostés, ces déchets deviendront un terreau fertilisant pour le jardin.



Les gros bidons, grillages, casseroles, ... déposés dans les caisses à ferraille sont triés puis refondus et deviendront de nouveaux objets en métal recyclé.



Les débris de pierre, de ciment, de tuiles, les parpaings, la faïence, le carrelage, ... déposés dans les caisses à gravats sont triés puis concassés pour être réutilisés comme sous-couche de chaussée.



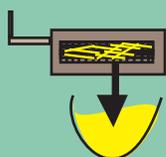
Les seringues et autres déchets de soins piquants ou tranchants doivent être déposés dans les boîtes jaunes. Ils seront incinérés.



Les palettes, planches et chutes de bois non traitées déposées dans les caisses à bois sont broyées et deviendront des meubles en aggloméré.



Les seaux en plastique, pots de fleurs, arrosoir, panier à linge, ... déposés dans les caisses à plastique dur sont triés, broyés et refondus. Ils deviendront de nouveaux objets en plastique.



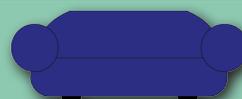
L'huile de friture rapportée en déchèterie est filtrée puis transformée en carburant.



Les cloisons en plâtré déposées dans les caisses à plâtre sont recyclées et deviendront de nouvelles cloisons.



Le polystyrène de calage contenu dans les colis sera recyclé en boîte à œufs s'il est déposé dans les caisses à polystyrène.



Le mobilier utilisé déposé dans les caisses à mobilier est trié par matériau et recyclé en tatami de judo, en combustible de cimenterie, en meuble en aggloméré...



Les réfrigérateurs, lave-linge, télévisions, ... déposés dans les caisses à déchets électriques et électroniques sont dépollués et recyclés par matériau. Les parties métalliques deviendront de nouveaux objets en métal.



Les pneus rapportés en déchèterie sont soit rechapés et revendus soit broyés et transformés en gazon synthétique ou en matériel de sol amortissant.



En 2019...

Je règle la TEOMi avec la taxe foncière.

- Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2018.
- Ma production de déchets est mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2020.

TEOMi =

Part Fixe (liée à la valeur locative du logement)



Part Incitative (ma production de déchets de l'année précédente)

Nombre de levées des poubelles vertes et jaunes



ET

Nombre de dépôts dans les Points d'Apports Collectifs



Les accès et dépôts en déchèterie ne sont pas pris en compte dans la tarification incitative.

Et en 2020...

Je règle la TEOMi avec la taxe foncière.

- Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2019.
- Ma production de déchets est mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2021.



 3,23 € / levée	 5,06 € / levée	 0,96 € / levée	 1,31 € / levée
 0,50 € / apport	 0,11 € / apport	 1,50 € / apport	 0,35 € / apport

Pour suivre ma consommation : www.sba63.fr/mon-compte-mes-servicesSBA - 04 73 647 444 - du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h - conseiluser@sba63.fr

Commander un composteur



Bon de commande à renvoyer par courrier à l'adresse suivante :

Syndicat du Bois de l'Aumône - 13 rue Joaquin Perez Carretero - Zone de Layat II - 63200 Riom

Dès réception de votre formulaire, un conseiller du SBA vous contactera pour fixer un rendez-vous. Une facture vous sera envoyée dès que vous aurez retiré votre composteur, dans nos locaux à Riom ou à Pont-du-Château.

PETIT
MODELE
BOISGRAND
MODELE
BOISCapacité : 300 litres
En kit : 40x70 cm
Monté : 70x70x75 cm
Poids du kit : 20 kg

32,50 €

avec aérateur
de compost : 40 €Capacité : 600 litres
En kit : 40x96 cm
Monté : 96x96x75 cm
Poids du kit : 27 kg

38 €

avec aérateur
de compost : 45 €PETIT
MODELE
PLASTIQUEGRAND
MODELE
PLASTIQUECapacité : 345 litres
En kit : 79x87,5 cm
Monté : 79x79x87,5 cm
Poids du kit : 14 kg

32,50 €

avec aérateur
de compost : 40 €Capacité : 620 litres
En kit : 79x79 cm
Monté : 122x128x79 cm
Poids du kit : 22 kg

38 €

avec aérateur
de compost : 45 €

Un bio-seau, une notice de montage ainsi qu'un guide du compostage sont fournis avec chaque composteur.

* Champs obligatoires

NOM *

PRENOM *

ADRESSE *

CODE POSTAL *

COMMUNE *

TEL *

N° d'identifiant de votre carte d'accès en déchèterie (au dos de la carte) *

N°

Si vous ne possédez pas de carte, merci de joindre un justificatif de domicile à votre commande. Dans ce cas, souhaitez-vous recevoir une carte d'accès en déchèterie ?

 OUI NON

E-MAIL (en majuscules) :

Signature *

Je souhaite acquérir aux tarifs ci-dessus :

 PETIT MODELE BOIS
fourni avec bio-seau PETIT MODELE PLASTIQUE
fourni avec bio-seau AÉRATEUR DE COMPOST
SEUL (10 €) GRAND MODELE BOIS
fourni avec bio-seau GRAND MODELE PLASTIQUE
fourni avec bio-seau BIOSEAU SEUL (2,75 €) AVEC AÉRATEUR DE COMPOST

Tarifs en vigueur jusqu'au 31/12/2019. Seuls les bons de commande dûment remplis seront pris en compte.